

## ELECTIONS A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Scrutin du 31 mars 2026 au 2 avril 2026

**Collège D – Représentants des doctorants**

*Sièges à pourvoir : 6 titulaires et 6 suppléants*

**Liste CGT pour une université de service public, ouverte et émancipatrice**

**Liste présentée par : CGT Université de Grenoble**



Présence d'une profession de foi

- 1-ARNOUX COURSEAUX Moïra
- 2-TASSIGNY Axel
- 3-AMBERT Salomé
- 4-LORAUX Elian
- 5-HENRY Mathilde
- 6-MOUTTAPA Gabriel
- 7-ZELLER Marie
- 8-KLEIN Jérémie
- 9-BALARESQUE Laetitia
- 10-SAVOUREL Félix
- 11-MICOUIN Louise
- 12-DEZIER Childéric

Élections aux Conseils centraux UGA - doctorant·es  
Scrutin du 31 mars au 2 avril 2026

Du 31 mars  
au 2 avril,  
votiez CGT !



**CGT pour une université de service public,  
ouverte et émancipatrice !**

Le **Conseil d'Administration (CA) et Conseil Académique (CAc)**, sont renouvelés cette année. Ces élections interviennent dans un contexte très difficile pour les personnels comme pour les étudiant·es de l'UGA, du fait des politiques de casse du service public et de l'austérité généralisée, mais aussi de la politique de la présidence actuelle au cours des derniers mandats.

La recherche publique et les universités sont attaquées depuis des années avec des **coupes budgétaires** et des transformations de modèle qui **dégradent fortement les conditions de travail** des personnels – permanents, contractuels, et vacataires.

Ainsi la **multiplication des appels à projets** induit une concentration des financements sur un petit nombre de projets sur un temps court, **au détriment du temps long nécessaire pour la recherche** ; elle implique une charge administrative lourde et chronophage, ainsi que des **contrats courts qui s'enchaînent**.

Les suppressions de poste **augmentent la concurrence entre jeunes chercheur·es**, surchargeant les personnels permanents et précaires, et **accentuent le recours aux vacataires**, travailleur·euses précaires sans réel contrat de travail.

Les doctorant·es sont particulièrement concerné·es et réalisent bien trop souvent du **travail gratuit**, que ça soit via une **absence de financement**, le **dépassement du temps de travail prévue par leur contrat**, le **refus de leur laisser poser des congés**, ou encore la réalisation de tâches annexes à leurs missions.

La privatisation de la recherche est aussi source d'inquiétude pour beaucoup ; les **partenariats avec les industries de l'armement** (Thales, ST, MBDA...), et plus globalement le **manque de transparence sur les partenariats avec le privé**, empêchant de savoir à quelles fins leurs recherches seront utilisées et si ces fins sont en accord avec leurs valeurs. Enfin, les doctorant·es notamment étranger·es sont la cible de **politiques xénophobes** comme avec le **projet de hausse de frais d'inscription différenciée et la suppression des APL**.

Dans le contexte de changement climatique et de l'apparition de phénomènes extrêmes, la CGT s'engage à **exiger des mesures relatives aux conditions de travail de l'ensemble des personnels**. L'augmentation des températures constitue un réel danger pour les travailleur·euses : le stress thermique, les coups de chaleur et l'épuisement qui en découlent accentuent les risques d'accidents et de décès. Aussi, nous exigeons que les conditions de santé et de sécurité au travail soient réexaminées à la lumière de ces risques et que des **actions sur l'organisation et l'environnement de travail à l'université** soit réalisées : rénovation des bâtiments, réduction du temps de travail ou de certaines activités (publications, missions), utilisation raisonnée des ressources.

Nous pouvons aussi agir à notre niveau, sur le contenu des formations, sur l'orientation des recherches, sur la mise à disposition des résultats (données ouvertes, libération de brevets). Cela ne peut se faire que par la discussion collective, en tenant compte de l'impact de ces actions sur le travail lui-même.

## **Pourquoi la CGT se présente à ces élections ?**

Voter CGT, c'est montrer que **nous ne voulons pas abandonner l'université aux logiques marchandes délétères à l'œuvre**. C'est montrer que nous souhaitons peser sur les stratégies et les orientations, pour l'amélioration des conditions de travail de toutes, comme pour la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, maillon essentiel de la construction et de la transmission des connaissances au profit du plus grand nombre. C'est affirmer aussi notre attachement aux **valeurs de solidarité, d'égalité, de paix, de justice sociale**, et surtout que ces valeurs ont un sens particulier dans nos métiers. La CGT Université de Grenoble se bat pour la transparence, l'obtention de droits nouveaux pour renforcer la démocratie, la solidarité et pour **préserver les collectifs de travail contre l'individualisation et la précarisation à outrance**.

Les élu·es CGT, en lien avec leur syndicat, s'engagent à porter la voix et les revendications des personnels dans ces conseils, interpeller la présidence à chaque fois que cela sera nécessaire, à vous informer des débats et les préparer avec vous sur certains sujets. Pour la CGT, **siéger dans ces conseils n'est pas une fin en soi mais un outil pour la mobilisation de toutes et tous, pour reprendre en main notre travail collectivement**.

# Toustes concerné·es !

## NOS REVENDICATIONS

### Précarité

- **Exonération des frais d'inscription** pour toustes ;
- Financement de toustes les doctorant·es pour la durée totale effective de leur doctorat ;
- Respect de la loi de 2020 établissant la **mensualisation du paiement des vacataires** ;
- **Contractualisation** des doctorant·es vacataires, CDI-sation des vacataires qui assurent des services importants depuis des années ;
- Pour les doctorant·es contractuel·les, les heures d'enseignement doivent prendre la forme d'une activité complémentaire d'enseignement à travers un avenant au contrat, plutôt que de vacances ;
- Accès effectif à la crèche de l'UGA ;

### Conditions de travail

- **Respect du cadre légal du CSI**, qui veille au bon déroulement de la thèse : consultation obligatoire des doctorant·es lors de sa constitution ; formation des membres du CSI et des directions des ED sur les questions de violences, discriminations et harcèlement ;
- Intégration des heures d'enseignement dans le temps de travail de la thèse ;
- Accès pour chaque doctorant·e à un **poste de travail individuel** et au matériel – notamment informatique – nécessaire à la réalisation de son travail ;
- **Respect des limites du temps de travail** : limitation au maximum du travail dans l'urgence ; respect d'un véritable droit à la déconnexion ;
- Accès de droit au télétravail sur la base du volontariat ;
- Respect de l'obligation des employeurs de **garantir notre santé et notre sécurité** en y mettant les moyens nécessaires ;
- Rénovation énergétique des bâtiments, remboursement à 100% des abonnements de transports ;
- Contre la course à la technologie et au numérique, comme avec l'utilisation de plus en plus encouragée de l'IA générative sans formation/information systématique sur ce que cet usage implique, les limites de ces outils et controverses (par exemple, OpenAI qui finance la campagne de Trump et aide l'ICE) ;

### Discriminations

- **Formation de la direction de thèse** à l'encadrement et contre les discriminations et les VSS ;
- Pour une égalité réelle des droits et une meilleure prise en compte du handicap / contre l'exclusion et la discrimination : adaptation du poste, moyens pour les personnels et étudiant·es en situation de handicap. Pour une **transparence des procédures de prolongation** de thèse pour situation de handicap ;

### Service public

- Pour la défense de l'emploi statutaire, **ouverture massive de postes** dans la recherche publique, contre les suppressions, gels et « différés » de postes ;
- **Contre la sélection à l'université et toute hausse des frais d'inscription**. Nous sommes pour une université publique ouverte à tous et à toutes. Nous refusons toute discrimination envers les étudiant·es étranger·es. Pas de condition de possession de papiers pour l'inscription à l'université ;
- **Refus des « passe-droits »** – présidentiels ou autres : la répartition des ressources doit faire l'objet de discussions collectives et les instances et leurs prérogatives doivent être respectées.